

mazières-en-gâtine

## Bibliothèque : les travaux sont lancés

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 septembre, à la salle de la mairie et a abordé les sujets suivants.

**Exonération de la taxe d'aménagement pour la maison de santé.** Les élus sont satisfaits de cette exonération concernant la maison de santé, car d'utilité publique. Voté à l'unanimité.

**Prêts.** Le maire, Alain Clairand rappelle les décisions prises lors du conseil municipal du 8 janvier, à savoir la validation de l'avant-projet définitif concernant la restructuration des locaux actuels de la mairie (rénovation et extension). Le total des dépenses (prévisionnel) s'élève à 883.066 € et le total des recettes à 735.889 €. Le besoin prévisionnel de financement pour la commune s'établit entre 190.000 € et 235.000 €. Rembourser le capital restant dû du prêt du Crédit Mutuel (197.086 €) par un prêt à un taux zéro fera économiser à la commune, dans le temps, la somme de 96.437 €. A noter que la charge d'emprunt pour la commune n'augmentera pas.



Le nouveau terrassement de la nouvelle bibliothèque.

**Participation de la commune à l'achat d'une armoire chaude pour la cantine du collège.** Le collège a acheté une armoire chaude pour la cuisine, pour un montant de 3.800 € avec une participation de la mairie à hauteur de 271 €. Voté à l'unanimité.

**Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017.** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le tarif a augmenté de 2 %, ce qui porte le prix du repas par enfant à 2,92 € au lieu de 2,86 €

auparavant.

**Création de poste emplois non titulaires cantine.**

L'école publique a accueilli dix enfants de plus à la maternelle, ce qui génère aussi un effectif supplémentaire pour la cantine. Caroline, l'Atsem, fait une demi-heure de plus pour aider au service du repas, un avantage car les enfants la connaissent bien et l'intéressée est volontaire pour accepter la proposition de cette augmentation de temps.

**Subventions aux associations.** Gratuité de la salle pour les associations, malgré une diminution des subventions. Les enveloppes restent dans le même budget, qui a été voté au mois de mars. Voté à l'unanimité. Le total du budget pour l'année 2016 s'élève à 3.650 €

**Mairie.** Le permis a été accordé. L'ouverture des plis se fera vers la fin du mois de septembre, ce qui permettra au prochain conseil municipal, le 7 octobre, de valider ou pas le choix de la commission. Les travaux commenceront, au mois de novembre, notamment par la réfection de la couverture actuelle. La fin des travaux est prévue en 2018.

**Vol de platine.** Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Le conseil étudie le rachat d'une sono.

**Mémorial.** Il sera inauguré le 29 octobre à 14 h.

**Bibliothèque.** Le terrassement est commencé, les travaux des intérieurs se feront courant octobre. L'équipement du mobilier est commandé. La fin des travaux est annoncée pour le 15 décembre.



Mazières en Gâtine